

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

FR07 - COTTE À BRETELLES BIZFLAME ULTRA BICOLORE



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 11612 (A1+A2, B1, C1, E2, F1) (2015)

EN ISO 11611 Classe 1 (A1+A2) (2015)

EN 1149 -5 (2018)

EN 61482-2 EN 61482-1-1 (ELIM 11 CAL/CM², ATPV 13 CAL/CM²) (2020)

IEC 61482-2 IEC 61482-1-2 APC 1 (2020)

EN 13034 Type 6 (2005)

ASTM F1959/F1959M-12 (ATPV 16 CAL/CM² < (HAF 83.7%)) (2013)

EN ISO 15797 (2018)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

VN625 154930

Publié par : OETI (Institut fuer Oekologie, Technik und Innovation GmbH)

Sebenhirtenstrasse 12A , Objekt 8 , Vienna, 1230, Austria (0534)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

SGS FIMKO Ltd

Signé pour et au nom de Portwest



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ray Carney', written over a horizontal line.

Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2026-01-14